



FO JUSTICE OU L'ART DE LA DISSIMULATION !

Vendredi 4 février, FO Justice a validé la réforme du Corps d'Encadrement et d'Application (CEA) des Personnels de l'administration pénitentiaire.

Au-delà de soutenir aveuglément les arguments fallacieux de la DAP, adressés aux Personnels par courriel, la communication des syndicalistes par procuration tente de masquer tant bien que mal leur triple échec : celui de réduire le déroulement de carrière à 19 ans, de faire évoluer la grille indiciaire unique pour permettre un véritable gain de pouvoir d'achat, de faire évoluer l'ensemble des grades du CEA avec la fusion de la grille 1^{er} Svt et Major !...

FO Justice a anéanti le dialogue social en faisant le choix du cavalier solitaire !

En dénigrant les propositions de l'UFAP UNSa Justice, de la CGT Pénitentiaire et du Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s, FO Justice a refusé une véritable négociation avec la complicité d'une DAP qui n'en demandait pas tant !...

Pour l'entente syndicale UFAP UNSa Justice, CGT Pénitentiaire, SPS, l'approche des élections professionnelles ne peut justifier de valider, de cautionner et d'accompagner cette fusion aussi minimaliste du CEA !...

30 millions €, « mon c. » !... Plus de la moitié de ce montant (16,5M€) vise à financer l'application des mesures annoncées par la ministre de la Transformation de la Fonction Publique, Amélie de Montchalin. Des mesures qui touchent tous les Fonctionnaires de catégorie C depuis la fin décembre. Allo la Terre !...

Ce n'est donc pas la réforme du trio menteur FO/DAP/ministre qui a revalorisé les indices pour les porter à 343, de l'échelon d'élève jusqu'au 3^{ème} échelon de Surveillant(e) !

En effet, après avoir revalorisé le minimum salarial dans la Fonction Publique à hauteur du SMIC et donc de l'indice 340 fin septembre, le Gouvernement a réhaussé celui-ci à hauteur de l'indice 343 à compter de la paie de janvier (*voir décret n°2021-1749 du 22 décembre 2021*) afin d'atténuer l'impact de l'inflation que nous subissons et qui continue inlassablement d'augmenter. Il est même fort probable que ce minimum salarial pour les Fonctionnaires, soit à nouveau réévalué une nouvelle fois, au regard de l'inflation qui galope en ce début d'année.

Dans la pratique, sur la paye de novembre 2021, les échelons d'élève, stagiaire, 1^{er} et 2^{ème} ont bénéficié d'un rehaussement de l'indice de référence 340 (indemnité différentielle ou IM340). Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est passé à 343 (IM343).

L'urgence à des fins électoralistes ne peut en rien justifier de soutenir un projet au rabais qui ne revalorise pas l'intégralité des grades et échelons du CEA et qui rallonge la durée de carrière des Surveillant(e)s !...

FUSION = FILOUTERIE DE GAINS MENSUELS NETS !...

Les « grilles de reclassement FUSION », diffusées par FO Justice en complément de la communication du ministre et de la DAP, induisent volontairement les Personnels en erreur. Les gains nets mensuels occultent, volontairement, la progression normale de carrière avant la réforme, correspondant souvent peu ou prou aux mêmes gains. Et que dire de la dissimulation des rallongements carrière, notamment pour les Surveillants !

Des majorations de 4 et 6 années en plus de l'ancienneté acquise dans l'échelon (exemple : les Bgds des 1^{er} et 2^{ème} échelon), des reclassements d'échelon à échelon (exemple : les Svt(e)s actuellement au 2^{ème} échelon), etc...

Tout autant de dispositions transitoires proposées pour essayer de minimiser la casse mais qui ne sont reconnues dans aucun standard de reclassement, donc incertaines !

Des mesures de reclassement bidouillées sur un coin de table entre la DAP et FO Justice pour tenter de masquer leur mascarade, c'est invraisemblable !

Exemples :

° Un Svt(e) au 4^{ème} échelon (indice 360) et 1 mois d'ancienneté dans l'échelon et détenteur des UV, au 1^{er} janvier 2022, va gagner au mieux 2 points d'indice dans son reclassement (environ + 12 € net) et il va perdre au moins 4 ans dans son déroulé de carrière, soit une perte de 18 points par mois sur 4 ans, c'est dire une perte de salaire d'au moins - 5100 € net !

° Un Svt(e) au 7^{ème} échelon (indice 395) et 3 mois d'ancienneté et détenteur des UV, au 1^{er} janvier 2022, va gagner au mieux 6 points d'indice dans son reclassement (environ +36 € net) et il va perdre au moins 3,5 années dans son déroulé de carrière, soit une perte de 18 points par mois sur 4 ans, c'est dire une perte de salaire d'au moins - 4500 € net !

On retrouve plus ou moins ce schéma pour tous les Surveillant(e)s, puisqu'avec la fusion proposée sur 24,5 années les Agent(e)s se voient prolonger de 4 à 5,5 ans la carrière pour atteindre le sommital d'aujourd'hui. Chacun pourra comprendre, qu'il finance lui-même l'échelon 502. C'est un véritable holdup !

Et ce scénario catastrophe peut être encore pire !... En effet, nous apprenons aujourd'hui qu'elles n'ont pas été soumises à la Fonction Publique et encore moins arbitrées par Matignon. Ça devient un vaudeville insultant pour les Agents !

Déjà que le projet est calamiteux, mais alors là, si les dispositions transitoires inventées pour cacher la misère sont retoquées, c'est la totale !

De surcroît, cette réforme au rabais enterre définitivement la bonification d'ancienneté de 1 an, prévue pour tous les échelons de tous les agents de catégorie C !... Cette bonification effective depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les agents de catégorie C, ne sera pas accordé aux personnels de surveillance avec cette réforme. A titre d'exemple, les personnels administratifs vont eux, en bénéficier !... On dit merci qui ?!...

VOUS LA SENTEZ L'ARNAQUE ?...

Cette manière de faire et de présenter une mauvaise réforme aux Personnels est indigne d'une organisation syndicale respectable !...

Il est tout aussi inadmissible que la DAP affiche une prétendue réduction de la durée de carrière du corps du CEA de 24 à 23 ans : celle-ci est déjà sur 23 ans dans la mesure où la durée de stage compte pour une reprise d'ancienneté de 1 an...

Ces vendeurs de cacahuètes en bande organisée occultent également l'allongement de la durée du 10^{ème} et 11^{ème} échelon qui passent à 3 ans et ainsi de suite...

Et pour les 1^{ers} Surveillant(e)s et Majors pénitentiaires ? Rien, que dalle !...

La majorité d'entre eux ont dû être mobiles pour accéder au grade supérieur, bien souvent au détriment de leur vie personnelle et/ou familiale, pour ne tirer, grâce à FO Justice et à son art de la négociation, aucun bénéfice de cette fusion des grades du CEA !... Pire, cette absence de fusion des deux grilles des gradés prive les surveillants et brigadiers d'avoir un indice sommital bien supérieur à 502. Sans occulter que la nouvelle grille fusionnée, version FO/DAP/ministre, ne prévoit que 15 malheureux points d'indices de différence avec l'échelon sommital de 1^{er} surveillant ; bravo !

Honte au trio infernal de les avoir sacrifié !...

Pour l'Intersyndicale UFAP UNSa Justice, CGT Pénitentiaire, SPS, c'est scandaleux !...

Pendant ce temps, les gardiens de la paix négocient de leur côté une grille fusionnée avec un indice terminal à 539.

Finalement, la fusion des grilles du CEA, dans sa configuration actuelle, est un festival d'occasions manquées :

- **De faire bloc face à une administration pénitentiaire qui se moque bien des Personnels sur le terrain.**
- **D'être ensemble et soudés, à l'image de l'intersyndicale, dans l'unique intérêt des Agents !...**
- **D'être unis pour exiger une véritable négociation, dans le cadre du dialogue social afin d'obtenir une réforme statutaire et indiciaire bénéfique pour l'ensemble de la profession au lieu de privilégier les petits arrangements entre amis et la tambouille d'arrière-cuisine !...**

Plus encore que le boycott des réunions institutionnelles, l'Intersyndicale UFAP UNSa Justice, CGT Pénitentiaire, SPS, demande aux Personnels de participer massivement aux actions prévues lundi 14 et mardi 15 février !... La DAP, Vendôme, Matignon et l'Élysée doivent entendre l'urgence de négocier une réforme digne des missions et de l'investissement quotidien des Personnels !...

Paris, le 11 février 2022